



# Nouveau Pass obligatoire pour la déchèterie



**A partir du 1er mars 2024,**

**le PASS DÉCHÈTERIE sera devenu obligatoire !**

Mis en place progressivement depuis le 1er juillet 2023 par le Syndicat Mixte Decoset, le PASS DÉCHÈTERIE sera obligatoire à partir du 1er mars 2024 pour accéder aux déchèteries du territoire.

## **LE PASS DÉCHÈTERIE : POURQUOI ?**

Règlementairement et depuis toujours, l'accès aux déchèteries du Syndicat Mixte Decoset ne peut se faire qu'au moyen d'un justificatif de domicile. Mais cette obligation est, dans la grande majorité des cas, rarement respectée, entraînant des dysfonctionnements et des surcoûts notamment dus à la présence d'usagers extérieurs au territoire sur les déchèteries ainsi qu'à la venue de nombreux professionnels sur les sites. De ce fait, afin de faciliter la venue des usagers en déchèterie et de garantir au mieux un service public de qualité à ses administrés, Decoset a lancé, début juillet 2023, la mise en place progressive du PASS DÉCHÈTERIE permettant l'accès aux déchèteries publiques de son territoire.

Quels sont les objectifs ?

- \* Simplifier la venue des usagers en leur évitant d'apporter systématiquement un justificatif de domicile.
- \* Limiter l'accès aux professionnels.
- \* Assurer une gestion juste et équitable du service public en autorisant l'accès seulement aux usagers domiciliés sur le territoire de Decoset. Autrement dit, s'assurer que les usagers des déchèteries soient bien les mêmes personnes qui paient la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à leur EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunal. Ex : métropoles, communautés d'agglomération, communautés de communes...).

A partir du 1er mars 2024, l'accès aux déchèteries de Decoset sera automatiquement refusé sans présentation du PASS DÉCHÈTERIE qui est devenu obligatoire. Aussi, afin d'éviter toute complication à l'entrée des sites, le Syndicat demande à ses usagers d'effectuer la demande d'obtention du PASS DÉCHÈTERIE.

## **LE PASS DÉCHÈTERIE : COMMENT ?**



Le périmètre couvert par le contrôle d'accès sur les déchèteries correspond à l'ensemble du territoire de Decoset, soit l'ensemble des communes situées au sein des EPCI membres du Syndicat, plus trois communes conventionnées

Les particuliers utilisant les déchèteries grand public sont invités à faire une demande d'obtention du PASS, en créant un compte et en fournissant les informations demandées à l'adresse suivante :

<https://saas.symetri.fr/DECOSSET/deposyt/registrations/register-persons>.

Pour que la demande soit valide, il est impératif de fournir un justificatif de domicile (facture d'électricité, de gaz, internet...) de moins de 3 mois.

- \* Dans l'attente du traitement du dossier par nos équipes, un PASS provisoire, autorisant l'accès aux déchèteries, sera fourni aux usagers dès l'inscription.
- \* Le PASS est nominatif et strictement réservé aux membres d'un foyer.
- \* Pour les personnes en situation de précarité numérique, il est également possible de retirer un formulaire papier sur les différentes déchèteries du Syndicat ou d'adresser une demande par courrier à l'adresse « Syndicat Mixte Decoset, 2-4 rue Jean Giono, 31130 Balma » en joignant les informations suivantes : nom, adresse, justificatif de domicile, n° de téléphone et adresse mail.

**Toutes les informations sont disponibles sur le site internet :**

[www.decoset.fr](http://www.decoset.fr)

**decoset**

À PARTIR DU 1ER MARS 2024,  
**LE PASS DÉCHÈTERIE  
EST OBLIGATOIRE**  
POUR ACCÉDER AUX DÉCHÈTERIES  
DU TERRITOIRE DE DECOSSET.

Vous n'avez pas encore votre PASS DÉCHÈTERIE ?  
Rendez-vous sur [www.decoset.fr](http://www.decoset.fr) pour faire votre demande.

Syndicat Mixte Decoset  
2-4 rue Jean Giono - 31130 BALMA  
relations.usagers@decoset.fr | 05 82 06 10 30  
[www.decoset.fr](http://www.decoset.fr)